# **CONTRAT D’INSCRIPTION SAISON 2021-2022**

|  |  |
| --- | --- |
| ENTRE  ET Nom et prénoms : | Centre Equestre Colomiers « Equivert »  Adresse : Chemin Saint-Jean 31770 COLOMIERS  Tél : 06 03 09 88 12  Email : contact@equivert.com |
|  |  |
| Ou le titulaire(s) de l’autorité parentale (cavalier mineur uniquement) : \_ \_ | |

Je soussigné(e), atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente du présent contrat.

Je reconnais avoir été informé(e), conformément à l’article L. 321-4 du Code du sport, de l’intérêt que présente la souscription d’une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquels mon enfant peut être exposé dans le cadre de la pratique de l’équitation.

Je reconnais avoir pris connaissance et signé les conditions d’assurance responsabilité civile et individuelle accidents offerts par la licence FFE, ainsi que des modalités permettant de souscrire des garanties complémentaires détaillées dans le présent contrat, sur le page cavalier de mon enfant depuis le site www.ffe.com et sur www.pezantassure.fr.

Je reconnais avoir parfaitement conscience de la différence d’indemnisation entre les garanties d’assurance de base offertes dans la licence FFE et les garanties complémentaires payantes proposées. Je fais ainsi le choix suivant :

Je souscris les garanties d’assurance individuelle accident offertes par la licence FFE.

Je souscris une garantie complémentaire payante auprès du cabinet Generali Pezant, directement sur la Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr.

Je refuse l’assurance individuelle accident offerte par la licence FFE et justifie que mon enfant est assuré pour les dommages corporels ainsi que la responsabilité civile.

Nom de l’assureur : \_ Contrat n°

J’atteste avoir recueilli un avis médical favorable et ne présenter aucune contre-indication à la pratique de l’équitation.

J’accepte d’être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d’un droit d’accès, de portabilité et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

J’accepte /je refuse (rayer la mention inutile) l’utilisation de l’image de mon enfant par le club dans le cadre de la

Pratique de ses activités équestres.

Je comprends que je ne pourrai pas être remboursé(e) en cas d’absence à une ou plusieurs séances pour lesquelles une place m’était réservé(e).

Date et signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

1. Inscription

L’inscription est valable pour la saison 2021/ 2022. L’inscription ne se confond pas avec l’adhésion à l’association Ecuries Voisines et Amies (E.V.A).

1. Organisation de la structure

Le poney club de Colomiers « Equivert », est la propriété de M. Xavier de Rodez qui assure l’organisation des cours d’équitation, et assume les responsabilités liées à cette activité.

L’association Ecuries Voisines et Amies (E.V.A) est une association à but non lucratif (loi 1901) affiliée à la Fédération Française d’équitation. Son rôle est de promouvoir des actions de formation en lien avec les activités équestre proposées par « Equivert ». Les licences fédérales pratiquants sous souscrites par l’association E.V.A.

1. Tarifs

Les prix des prestations proposées par le club sont affichés dans l’établissement et s’entendent toutes taxes comprises comprenant la TVA en vigueur au jour de facturation. Ces tarifs correspondent à 1/3 de pensions d’un équidé, dont vous en assumé la responsabilité et l’engagement à l’année et pourront faire l’objet de modifications consultables par voie d’affichage, sur le site du club ou transmises au cavalier par email et/ou par courrier.

Sur demande, le cavalier se verra remettre une facture correspondant à chaque prestation réalisée.

1. Licence FFE et assurances

L’association E.V.A est adhérente de la FFE et à ce titre peut proposer à ses cavaliers de souscrire une licence fédérale pratiquant ou compétition. La licence pratiquante permet de passer les examens fédéraux (Galops, Degrés) et de bénéficier réductions ou tarifs préférentiels sur les équipements et les loisirs dans le cadre des Avantages Licence. La licence compétition permet de participer aux compétitions fédérales.

La pratique de l ’équitation peut exposer un cavalier à des risque s d’accident et/ou de dommages corporels. A ce titre, il est vivement recommandé au cavalier de souscrire une assurance responsabilité civile ainsi qu’une assurance individuelle accident. La licence FFE permet de bénéficier gratuitement d’une assurance responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par le cavalier, ainsi que d’une assurance individuelle accident pour les dommages subis par le cavalier. Le montant des garanties est détaillé dans le présent contrat et consultable sur ma Page Cavalier FFE depuis le site www.ffe.com ou sur www.pezantassure.fr. Le cavalier s’engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d’assurances complémentaires permettant une meilleure couverture.

1. Protection des données personnelles

L’établissement équestre dispose d’un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l’établissement et notamment l’organisation des leçons d’équitation, la vie quotidienne de l’établissement équestre, l’inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d’encadrement au sein de l’établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission.

Les données sont conservées 5 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l’établissement d’un droit d’accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier

1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l’envoi d’un simple courriel à l’adresse mail de l’établissement : equivert@gmail.com

1. Droit à l’image

Le cavalier ou ses accompagnateurs sont susceptibles de faire l’objet de prises de vues individuelles ou collectives lors des activités proposées par le club. Toute personne acceptant la captation cède irrévocablement au club le droit d’exploiter son image à des fins d’information et de promotion des activités du club sur son site Internet, des flyers ou sur tout support existant ou à venir sur le territoire français. Toute personne s’opposant à la captation et/ou l’utilisation de son image doit expressément en informer le club.

1. Modalités de remboursement

Lorsque le cavalier s’inscrit pour une séance, un stage, une compétition ou toute autre prestation, un créneau horaire lui est réservé, permettant ainsi la gestion de la cavalerie, des installations sportives et du personnel de l’établissement.

Toute prestation payée à l’avance permet de bénéficier d’un tarif pour un engagement de durée. Elle n’est pas remboursable, sauf dans les cas suivants :

* Cours réservés ou réglés plus de 6 mois à l’avance, remboursables sur présentation d’un certificat médical de contre-indication à la pratique de l’équitation. Pour tout autre motif, la demande sera étudiée par le club, qui se réserve le droit de refuser le remboursement.
* Sous réserve des places disponibles et de pouvoir justifier d’un motif médical ou professionnel, le cavalier momentanément empêché de venir à ses cours pourra demander à reporter ceux-ci à une date ultérieure.
* Tout cavalier arrivé en retard ne pourra en aucun cas prétendre rattraper ce retard.
* Toute activité à la carte non décommandée au minimum 2 jours à l’avance reste due en intégralité.

# TARIFS 2021-2022

Les tarifs s’entendent TTC le cas échéant.

Adhésion à l’association E.V.A : 80€ \*

L’adhésion à l’association E.V.A permet de bénéficier des tarifs préférentiel détaillés ci-dessous.

La licence fédérale de pratiquant auprès de la Fédération Française d’Equitation

(F.F.E). Étant en supplément. En cas de refus de souscription à la licence, merci de nous le signaler. Le refus de souscription à la licence fédérale ne permet pas de demander un remboursement ou une réduction de tarif de l’adhésion à l’association E.V.A.

Cours à la carte :

Les cours « à la carte » sont en priorité réservés à des cavaliers, dont les contraintes professionnelles ne leur permettent pas d’assurer leur présence à chaque séance.

* Cours unitaire : 20€/h

Forfait mensuel :

Leçon de 3h, incluant la préparation et les soins des chevaux, la pratique équestre,

L’apprentissage des notions théorique (**cours toutes les 2 semaines, vacances scolaires comprises. Voir calendrier).**

* Cours une semaine sur deux : 80€/mois ou 100 euros/ mois (si absent durant les toutes les vacances scolaires de l’année)

Modalités de paiement :

* De manière à faciliter la gestion administrative, il est demandé aux adhérents de fournir les paiements par chèques ou chèques vacances tous les quatre mois dès l’inscription. Les chèques seront ensuite encaissés toutes les fins mois (entre le 25 et le 30 du mois).

Les chèques d’adhésion + licences sont à rédiger à l’ordre de l’association E.V.A

Les chèques de règlement des cours et stages sont à rédiger à l’ordre de M. Xavier de Rodez